ABONNEMENT

Saumur 25 fr. 13 Six mois Poste 30 fr. Cn an

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

on s'abonne

Six mois

Trois mois.

A SAUMUR Au bureau du Journal envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires - Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

la ligne.... Annonces, Réclames.

Faits divers RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce demier cas; El du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

4, place du Marché-Noir Bureaux:

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 FÉVRIER

16

INFORMATIONS

LA COMMISSION DU RENOUVELLEMENT A LA CHAMBRE

La commission nommée pour examiner les propositions tendant à établir le renouvellement partiel de la Chambre s'est réunie hier.

On se rappelle que la commission, dans sa dernière séance, s'était prononcée en faveur du principe même du renouvellement partiel.

Cette fois elle s'est prononcée en faveur du mandat de six ans.

MM. Joseph Reinach et Gustave Rivet, sur le mode de consultation, demandent le renouvellement par série de départements.

MM. Louis Barthou et Doumer se déclarent partisans du renouvellement par série d'arrondissements.

La commission se prononce, à la majorité de -6 voix contre 2, en principe, en faveur de la consultation du suffrage universel par série d'arrondissements.

INTERPELLATION DÉMENTIE

M. Salis, député de l'Hérault, dont on avait mis le nom en avant à propos d'une interpellation au ministre de la guerre sur certains avancements dans l'armée, dément dans les couloirs le bruit répandu par certains journaux qu'il ait l'intention de soulever cette question.

M. Salis a eu, il est vrai, avec M. de Freycinet un entretien sur ce sujet, mais les explications du ministre l'ayant complètement satisfait, il n'interpellera pas.

to an object of a runs Une note officieuse dément que M. Quesnay de Beaurepaire songe à ahandonner la direction du parquet général de la Cour de Paris pour le poste de président de la Cour de cassation.

L'anniversaire du 21 janvier 1793 serait en train de faire tort, d'après ce que raconte un journal, à celui du 10 août 1792. Ce journal s'est mis en rapport avec les radicaux du Conseil municipal de Paris, et il nous apprend qu'un grand nombre d'entre eux se déclarent partisans d'une séte en souvenir du jour « où la magnifique cité républicaine vit tomber la têle d'un monarque.

Ainsi s'est exprimé un conseiller nommé Cammeau. Le clou de la sète serait un premier coup de pioche dans le monument expiatoire de la rue d'Anjou.

A défaut de tête, on ferait tomber des pierres. Ainsi le veut la doctrine du « bloc ». A cent ans d'intervalle, les républicains se montrent aussi soucieux de la concorde nationale et de la paix des esprits.

UN JUGEMENT BADICAL

Voici eu quels termes le Radical, par la plume de M. Henry Maret, apprécie le projet de loi relatif aux associations:

« C'est l'ingérence du gouvernement dans tentes les associations; ce sont toutes les associations soumises an bon plaisir du gouvernement. »

Toutes! voilà le crime du projet ministé-

S'il ne visait que les seules congrégations religieuses, le Radical le trouverait excellent sans doute.

Mais c'est le châtiment de nos libératres d'être eux-mêmes frappés dans la suppression des libertés qu'ils exigent contre les catholiques.

A M. SADI CARNOT

Admirez cette perle extraite du riche écrin poétique de M. Gaston David, président de la Ligue populaire pour la revendication des libertés publiques :

En un temps où partout la sottise prévaut, Où le plus încapable arrive le plus haut.

Et voilà comment la vérité peut sortir de la bouche d'un beau-frère, même poète.

LE « VENTRU CENTRE GAUCHE »

Autres vers de M. Gaston David:

Tous ces rusés fripons, tous ces tartufes rouges, Vivant dans nos palais mais éclos dans nos bouges, Despotes aux grands pieds qui piétinent sur nous, Et qui parlent en maître au peuple à leurs genoux, Vorace communard ou ventru centre gauche, Mettant la France en coupe et le budget en fauche.

Et dire que M. David prétend reconstituer le parti du « ventru centre gauche » l

Pas aimable pour ses ligueurs, le poéte bordelais.

COMMENT ON DEVIENT MINISTRE DE LA MARINE

Extrait de la Lanterne:

- « Aux environs de 1860, l'enseigne de vaisseau Barbey avait obtenu la rarissime faveur de servir dans l'état-major du yacht impérial l'Aigle, à Cherbourg.
- » Un beau matin, l'Aigle reçoit l'ordre d'aller au Havre pour y attendre le prince Jérôme Napoléon. Dès la sortie de Cherbourg, l'enseigne Barbey prend le quart, c'est-à-dire qu'il est chargé de la conduite du navire.
- » De Cherbourg au Havre, la traversée n'a rien d'effrayant, surtout par un beau temps, et le prince comptait bien que son yacht serait fidèle au rendez-vous. C'était compter sans ce pauvre Barbey.
- » Comment ce dernier s'y prit-il? Nous n'en savons rien, mais ce qui est certain, c'est qu'il trouva moyen de jeter l'Aigle à la côte en vue du Havre!
- » De ce fait, M. Barbey était menacé du conseil de guerre. Mais, grâce à la protection du commandant Duperré, qui intercéda en sa faveur aux Tuileries, le maladroit officier fut simplement débarqué.
- » Quelques semaines plus tard, on lui faisait comprendre qu'il ne lui restait qu'à donner sa démission. Ce qu'il fit.
- » Tels sont les titres qui désignaient M. Barbey au porteseuille de la marine. »

L'ÉCOLE CHION-DUCOLLET

Non seulement elle existe, mais elle est infiniment plus nombreuse qu'on ne le crut en général dans les grandes villes où il est presque toujours possible aux citoyens honnêtes de se tenir à l'écart des autorités républi-

Dans les petites communes, au contraire, et surtout dans les communes rurales où tout le monde se connaît, les petits despotes locaux se croient tout permis.

Il n'est pas de vilenies, de bêtises, d'incongruités que ne commettent ces grotesques et malfaisants tyranneaux.

Protégés du sous-préfet, soutenus par le député ou le sénateur républicain, ils sont à peu près invulnérables.

Jusqu'où peut descendre la bêtise humaine, on l'a vu par l'arrêté du maire de La Mure. On peut le voir encore par deux arrêtés que le Conseil d'Etat vient d'annuler pour excès de pouvoir. Le maire de Mony avait pris sous son écharpe le droit d'interdire la réunion d'un patronage qui lui déplaît, et il avait enjoint au directeur de ne plus en réunir les membres et de ne plus les mener en groupe. Cette série de prohibitions, qui équivalent à la suppression du patronage, a paru à juste titre exorbitante au Conseil d'Etat.

De même pour le maire de Gagny (Seine-et-Oise) qui avait édicté un ensemble de prescriptions ridicules pour réglementer la forme et la disposition des voitures servant au transport des plâtres.

Il va de soi que pas un de ces maires républicains n'est révoqué ou suspendu - pas même l'inénarrable Chion-Ducollet, le type du genre. Le gouvernement le garde précieusement pour conserver et propager l'espèce.

Lundi soir, à Tarbes, la séance du Conseil municipal a été très orageuse. Par suite d'échange d'injures, un membre a levé la main sur un de ses collègues.

Un autre membre a été pris au collet par un conseiller qui lui donna des coups de canne. On dût séparer les adversaires.

ORDONNANCE DE NON-LIEU

On écrit de Lyon :

« Il y a quelques jours, un brigadier du 8° cuirassiers, nommé Bastide, était écroué à la prison militaire pour avoir, au cours d'un exercice qu'il commandait, frappé le cavalier Nodin avec la lame de son sabre. Après enquête, le gouverneur militaire vient de prendre un ordre déclarant qu'il n'y pas lieu de prononcer la mise en jugement; il a infligé au brigadier Bastide une punition disciplinaire de trente jours de prison, peine qui se confend avec la prison préventive que Bastide a subie. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 février 1892.

La Bourse, après avoir lutté contre la mau-vaise impression des places étrangères, a donné aujourd'hui quelques signes de défaillance. Partout les changes s'aggravent, conséquence prèvue de la crise économique. Les rentes elles-mêmes accusent un léger recul, malgré la soutien, du complant dont les demandes le soutien du comptant dont les demandes sont très actives. Le 3 0/0 ancien cote 95.95; le nouveau 94.95 et le 4 1/2 105.10.

La Rente Italienne est à 89.57; l'Extérieure descend à 62. Le 3 0/0 Portugais se maintient relativement ferme à 27.11/16. Les fonds Russes sont hésitants, le nouveau à 75 3/8 et l'Orient à 64 3/8.

Les sociétés résistent bien aux mauvaises dispositions du marché, et regagnent en clôture presque tout le terrain que les baissiers ont tenté de leur faire perdre dans la journée. Le Crédit Foncier cote 1,207. La Banque de Paris est en reprise à 617. Le Crédit Lyonuais reste à 778. La Société Générale, qui se traite surtout au comptant, conserve son cours de 475 francs. La Banque d'Escompte cote 200 francs. Le Comptoir d'Escompte après être descendu à 480 finit péniblement à 490 francs. Les Chemins Economiques valent 404 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

LES ENGAGEMENTS

On sait combien, depuis que le service de trois ans est obligatoire, le nombre des engagés volontaires est devenu considérable. Il ne faudrait pas y voir un amour immodéré pour le service militaire, mais bien un calcul assez juste, En s'engageant à seize ans dans l'armée de mer, un jeune homme est libre à dix-neuf ans; en s'engageant à dix-huit ans dans l'armée de terre, il est libre à vingt et un ans. Dans les deux cas la libération a eu lieu avant la date naturelle d'entrée au service avec la classe. Le choix d'une carrière civile est donc plus facile : de là cette énorme masse de volontaires.

Pour arrêter les engagements de cette nature, on a réduit à une limite très faible le nombre des places d'engagés et ouvert toute grande la porte de l'armée aux jeunes gens qui consentent à servir quatre ou cinq ans. Mais le nombre des volontaires n'a pas diminué: pour le grand bien de l'armée, les engagements de longue durée ont afflué, préparant ainsi une élite de sous-officiers. Le chiffre obtenu l'an dernier a failli faire dépasser l'effectif budgétaire. C'est pour remédier à cette situation que le ministre a décidé, comme nous l'avons déjà dit, que les engagements de trois ans seraient encore réduits cette année; ils ne pourront avoir lieu que du fer mars au 1ºr avril, et les régiments d'infanterie, du génie et d'artillerie ne pourront recevoir que cinq engagés, les bataillons de toutes armes formant corps, trois. Quant aux jeunes gens qui doivent prendre du service pour les corps de cavalerie, ils devront signer un contrat de quatre ou cinq ans.

LE NOUVEL ÉQUIPEMENT DE L'INFANTERIE

Après des essais prolongés, le ministre de la guerre a définitivement adopté, pour toutes les troupes à pied, à l'exception de celles qui sont stationnées en Afrique, un nouvel équipement permettant au soldat d'emporter avec' lui plus de cartouches et d'en disposer plus facilement que ne le permettait l'équipement en usage jusqu'ici.

Avec ce dernier, une partie des cartouches ne pouvaient trouver place que dans le sac, dont on ne les extrayait pas sans peine, et il importait de trouver une disposition plus en harmouie avec l'armement nouveau et la rapide consommation de munitions qui en est la conséquence. A l'aveuir, donc, le havresac ne servira plus qu'à placer les effets, et les paquets de cartouches seront répartis dans trois cartouchières accrochées au ceinturon, une par derrière, deux par devant, à droite et à gauche de la plaque.

Comme le poids qu'auront à supporter les hanches sera sensiblement accru, on fera usage d'une « bretelle de suspension » destinée à en reporter une partie sur les épaules. Il suffira d'ajuster convenablement cette bretelle pour que l'homme n'ait pas besoin de serrer son ceinturon, - qu'il sera d'ailleurs autorisé à déboucler pendant les marches et durant les haltes, ce qui lui procurera une diminution notable de fatigue.

YOIR A LA 4° PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

Les vents se sont encore tournés du nord au sud et le baromètre s'est remis à la baisse. Aussi, toute la matinée, une neige abondante est-elle tombée, recouvrant la terre malgré la pluie qui l'avait précédée et qui a continué de tomber dans l'après-midi.

Les rues sont transformées de ce fait en un véritable cloaque et la circulation est difficile.

La température est moins froide : le thermomêtre marque 4 degrés au-dessus de zero.

La Loire est à 2m 90.

Ce matin, vers 8 heures, une laveuse s'est trouvée subitement indisposée dans un des baeaux lavoir. On l'a transportée sans connaissance à son domicile, rue de Fenet.

THÉATRE DE SAUMUR

Lundi prochain, première représentation à Saumur de la Demoiselle du Téléphone, qui a été l'un des plus grands succès parisiens. Aussi la Direction, désireuse de satisfaire notre public, n'a-t-elle pas hésité à monter cette opérette a ouvelle, persuadée d'avance d'un aussi beau triomphe qu'à Paris. Comme à l'ordinaire, la pièce est montée avec le plus grand

La musique de Gaston Serpette, l'auteur des Cloches de Corneville, est charmante et surtout très gaie.

L'interprétation en est irréprochable; nos principales actrices font assaut de coquetterie et de verve dans la Demoiselle du Téléphone.

Bref, cette soirée sera l'équivalente de toutes celles que nons avons eues jusqu'à ce jour, c'est-à-dire excellente, et nous ne saurions trop engager les amateurs de franche gaieté à y

CONSEIL DE PRÉFECTURE Par décret présidentiel en date du 43 février

dernier, M. Boulanger est désigné pour remplir, pendant l'année 1892, les fonctions de vice-président du Conseil de présecture dans le département de Maine-et-Loire.

UN NOUVEAU CIGARE

Les trabucos ont vécu. Les trabucos étaient des cigares courts et gros, du prix de 25 centimes, que l'on fabriquait exclusivement à la manufacture de Reuilly. On les a remplacés depuis quelques jours par un autre type, le camélia, également à 25 centimes.

LES VINS D'ALGÉRIE

Il paraîtrait que les vins d'Algérie de la dernière récolte sont quelque peu phéniques. Ceci peut paraître étrange. Mais en voici l'explica-

Après avoir livré bataille dans notre colonie aux sauterelles et aux criquets, on a dû s'occuper de détruire les pontes au moment des éclosions. Les spécialistes ont alors indiqué comme remêde de répandre sur le sol un liquide composé de 4 kilogrammes d'acide phénique par 100 litres d'eau.

Cette préparation a été employée avec succès. Malheureusement, l'opération a eu lieu au mois de juillet, et les raisins, à l'approche de la vendange, ont été touchés par la solution phéniquée, car les moûts, après fermentation, ont fourni des vins ayant le goût de phénol. On s'est livré à de nombreuses recherches pour faire disparaître ce goût désagréable, et l'on n'a encore trouvé que l'emploi de l'huile d'olive à raison d'un demi-litre par hectolitre de vin.

ANGERS. - Un drame. - Mardi soir, vers nenf heures et demie, un drame sanglant s'est déronlé rue du Mail, en face les magasins de M. Bozzo.

Deux femmes accompagnées d'un jeune homme descendaient la rue en discutant très fort, lorsque tout à coup le jeune homme, un nommé Mabit, âgé de 27 ans, tira un revolver de sa poche et en déchargea un coup sur la plus jeune des femmes. Puis il retourna l'arme contre lui et se tira quatre balles dans

Le malheureux tomba tout ensanglanté sur le trottoir. On le transporta à la pharmacie Gaudin où on lui prodigua des soins, puis la police arriva et on le fit transporter à l'hô-

Ce jeune homme n'est, paraît-il, à Angers que depuis quelque temps; il prenait ses repas rue Parcheminerie.

On dit que c'est sous le coup d'un désespoir d'amour qu'il a agi. La jeune fille qui était accompagnée de sa mère n'aurait pas, à ce qu'on a dit, répondu à ses déclarations amou-

Fou de désespoir, il a tiré sur elle un coup

de revolver, mais sans l'atteindre, puis il aurait retourné son arme contre lui.

Des nouvelles reçues hier matin de l'hôpital faisaient considérer ses jours sérieusement en danger. Il ralait et n'aurait pas repris connais-

Mabit était ouvrier teinturier.

Il avait fait son service militaire dans l'infanterie de marine, et au moment de prendre son congé ses chess lui avaient resusé un certificat de bonne conduite.

Mabit était connu sous le sobriquet de Tonkinois. Il était né à Vallet (Loire-Inférieure) en

Le nom de la jeune fille est Chotard ; elle est âgée de 26 ans et demeure rue du Cor-(Ralliement.)

AFFAIRE DELAHAYE

La Cour d'appel d'Orléans a rendu son arrêt dans l'affaire Cesvet-Delahaye.

M. Delahaye, député de Chinon, avait interjeté appel d'un jugement du tribunal de Chinon qui l'avait coudamné eu premier ressort pour diffamation envers M. Cesvet, liquidateur judiciaire en Indre-et-Loire, par la voie de la presse, à la suite de polémique électorale.

L'arrêt de la Cour réduit la prison à 5 jours, l'amende à 500 francs, les dommages-intérêts à 4,000 fr.

DÉCOUVERTE D'ANCIENNES PIÈCES DE MONNAIE DANS LA VIENNE

Au mois de décembre dernier, M. Bonnereau Ernest, ouvrier armurier, demeurant à Ozon, commune de Châtellerault, faisait, pour conserver ses salades, un trou dans son jardin. En creusant, il découvrit une petite cachette renfermant 14 pièces de monnaie d'argent, portant la date de l'an 700.

A ce moment, M. Bonnereau ne fit part de sa trouvaille qu'à Mme venve Degenne, épicière à Ozon, laquelle fut même chargée par lui de vendre les pièces.

Il y a quelques jours, M. Bonnereau parla du fait à quelques-uns de ses camarades d'atelier. Un amateur se présenta chez le possesseur des pièces, à qui il offrit 700 francs des 14 pièces. M. Bonnereau ne voulut pas les céder à ce prix, puis craignant qu'elles lui soient réclamées par le propriétaire du terrain, il les vendit ensuite 252 francs.

Effectivement, M. Sauvineau, le propriétaire, ayant cu éveil de ce fait, vient de se rendre à Ozon, mais il n'y avait plus de pièces.

Ces pièces sont très bien conservées; l'une des faces représente un cavalier avec une armure. Elles sont un peu plus grandes qu'une pièce de 2 fr., mais moins épaisses.

Autrefois, l'on frappait de la monnaie à Ozon. On suppose qu'elles y ont été frappées au moment des guerres de Poitiers, mais elles portent l'an 700 au bas de la pièce.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 21 février 1892, à 1 h. 1/2, 411: Concert populaire

Avec le concours de

M. G. PFEIFFER, compositeur, et de MIle MORLON, cantatrice.

Programme

1. Symphonie inachevée (Schubert). -I. Allegro moderato. — II. Andante con moto. 2. Marine, étude symphonique (G. Pfeiffer), 1" audition, conduit par l'auteur.

3. Sicilienne, orchestrée par Weckerlin (Pergolèse), 1re audition, chanté par Mile Morlon.

4. Danse macabre (Saint-Saëns), violonsolo: M. Géminick, demandé.

5. Air de Jeanne de Naples (Pfeisser), 11 audition, chanté par Mue Morlon. 6. Ouverture de Pantomime (G. Pfeisfer),

1 audition, conduit par l'auteur. 7. Danse des Bohemiens du Tasse (B. Go-

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

La neige

Le Mans, 16 février. - Depuis midi, une véritable tempête de neige s'est abattue sur Le Mans et la région. Bien que la terre soit détrempée par une pluie abondante tombée la nuit dernière et pendant toute la matinée, la neige couvre le sol d'une couche dont l'épaisseur s'accroît avec rapidité. Les rues du Mans sont désertes, les voitures ont cessé toute circulation.

Chartres, 17 février. — La neige, qui est tombée avec grande abondance la nuit dernière, a obstrué la ligne du Mans entre Chartres et Saint-Luperce.

Les trains de voyageurs 22, 26, 28, 126 et 2 sont bloqués près de Saint-Luperce. Des machines chasse-neige fonctionnent pour dégager la voie montante. Le service est assuré par la voie descendante qui est restée libre jusqu'à Chartres. La circulation est normale entre Chartres et Paris.

Chamonix, 46 février. - Une pluie abondante est tombée dans la vallée; mais un peu plus haut, à Argentière et au village du Tour, il y a trois mètres de neige. Les habitants d'Argentière ont mis deux heures et demie pour se frayer, avec des pelles, un passage jusqu'à Frasserands, distant d'un kilomètre.

Dans les Grisons la circulation est interrompue sur la ligne Klossers-Davos. Les ouvriers travaillent au déblaiement.

Douvres, 16 février. - Le vent d'est souffle en tempête.

La neige tombe en abondance. La mer est très houleuse dans la Manche. Les paquebots, ceux d'Ostende en particulier, ont eu des traversées difficiles. Le changement de température a été très subit. Hier matin il faisait doux, aujourd'hui il gèle.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Il n'y a pas de secrets d'Etat, oh! non... L'histoire de Suzanne est toute simple. Elle n'a jamais connu sa mère... (Voilà qui touche, on Jacques, la petite fibre de la pitié)... Elle a dix-sept ans... (Les treute-denx ans de Jacques s'attendrissent sur ces dix-sept ans la)... Elle est blonde... (Il y a encore des blon les vraies!). Elle zézaie un peu... (Voilà un zézaiement que Jacques troave naïl et enfantin à plaisir)... Elle sort d'un couvent, à Senlis... (Malgré son ami Charles, malgré la Lanterne, Jacques se découvre un faible, un faible mignon, tout neuf et très caché, pour les couvents aux dortoirs proprets, aux arcades avec des roses, aux jolis cautiques trainants)... On dit qu'elle a étudié le violon...(Jacques n'a jamais beaucoup aimé les petites violonistes, - mais son raisonneuement lui dit aujourd'hui que c'est bien gracieux, cette taille souple, ce violon si gentimeut posé, ce geste du bras fin, ces doigts qui s'énervent, ces cils baissés!)... Elle soigne son

vieux père... (Voilà qui est très bien!... Elle va à la messe tens les dimanches,.. (Voilà qui est encore mieux 1).

Entre nous, cet: « Encore mieux ! » m'inquiète; je crois qu'il nous faudra surveiller Jacques, et que, tout chemin menant à Rome, il pourrait devenir dévot par curiosité. En attendant, - et c'est la cinquième sois de la journée! — il part pour une « graude promenade »; il ne reviendra peut-être que dans deux heures, - mais n'aura pas marché bien loin Certaine grille nous donnerait de ses nouvelles.

Si la grille pouvait entendre, la grille serait bien étonuée. Elle connaissait l'air des Lauriers; elle l'a entendu chanter, bien des fois, par une voix cristalline, capriciense, qui lançait les notes en perles ; cela venait du jardin, le plus souvent de la maison; cela ne surprenait pas la grille. Mais voici qu'aujourd'hui, tout à coup, les premières notes montent de la route. Elles sont bien graves, ces notes, bien vigourenses et pleines : elles ont un écho profond; triomphalement elles montent, et grandissent encore, et s'élèvent... Une émotion forte y tressaille; - voilà bien des années que Jacques a trouvé l'air des Lauriers, et c'est la première fois qu'il le chante aiosi, en pleine

nature, à l'air libre, pour un être qui doit s'émouvoir à ce chant.

Personne ne répond tout d'abord; dans la maison, rien n'a bougé; on pourrait croire que la grille est seule à entendre. Dans la beauté du conchant pâle, dans l'atmosphère qui fraî. chit, dans ce petit frisson des choses quand le soleil les quitte, en face de ce vieux mur et de ce lierre, et de cette maison à la fenêtre close, Jacques vient de jeter, à pleigevoix, la dernière note du premier couplet. Il ne part pas: il reprend haleine seulement. Il va recommencer. il recommence; et voilà que soudain, avec nn léger tremblement, des timidités du son qui hésite, une autre voix a repris la seconde strophe. Jacques a chauté:

C'est trop cher qu'on achète Le laurier triomphal...

En même temps que celle de Jacques, l'autre voix, la petite voix délicate, fine comme un rayon de lumière qui serait de la musique, a dit en tressaillant:

Les roses de la fête Meurent avant le bal...

Tous ces mots, les deux voix les ont scandés ensemble; ensemble, l'une grave, l'autre frêle, elles ont passionnément jeté chaque vers ; elles ont appuyé sur les notes sombres, vibré avec

les notes claires; et la grille, qui, toutes les nuits, écoute le concert des choses et les luttes des oiseaux, doit se figurer que c'est la fauvette et le rossignol chantant d'une même gorge.

Jacques a voulu continuer. Il est là, debout à côté de la grille, et c'est avec un frisson de tout l'être, avec sa frénésie d'artiste énervé, qu'il entonne le troisième couplet. A chaque mot sa voix se fait plus profonde; toutes les blessures anciennes, toutes les ambitions, toutes les amours, les fautes, les larmes, les colères, les abandons, tout cela se fond en un altendrissement immense, tout cela se réunit dans le tressaillement de cette voix :

> Je songe aux baisers tendres Que tu m'aurais donnés... Mon bonheur est en cendres, Les lauriers sont fanés!

Cette fois, Jacques a chanté seul; mais, lorsqu'il relève les yeux, la fenêtre est ouverle, quelqu'un regarde; cela dure un quart de secoude: l'écho des dernières notes n'est pas encore foudu dans l'air, que la fenêtre s'est de nouveau close. Maintenant, sur la route tranquille, le crépuscule est tombé, tout à fait bleu; au pied du mur, un ver-luisant s'allume; la maison, la fenêtre, la grille, Jacques lui-même,

Lond enpète Les chen Dans Ne. La 1 conche i

Bruze veige a f pais le L Celle I por l-one physical

pirature

On se garnis 1891, 10 très, le

Linst

|| 000mÇ

ûn rei signets (grilé de s

de attiré

En coo

Etre c Imraux f MEC. 155 spolbéose tans les tilé s'est heession 103, était is situati

not de l Par su après avu part sa

entanx fo

C SCHOOL SECTION

fone bo

ul reste in extas A DOME thante les dep de l

Pendan

iqude un helonge i min's ba pas ap seotier o un etai rogiemps

i éconté ne jogice i Pine Jaco

Mener, E chose com

Londres, 16 février. - Il y a eu grande tempète dans les comtés de l'Est et du Centre. Les chemins sont interrompus en plusieurs en-

pans les Highlands, le temps est épouvantable. La terre est partout couverte d'une épaisse conche de neige.

Bruxelles, 16 février. - Une tempête de neige a passé hier et aujourd'hui sur le pays, puis le temps s'est mis à la gelée.

Cette rafale était annoncée; elle est venue du nor l-onest. D'après les reuseignements météorologiques, le vent va se mettre à l'est, la température va se refroidir et la neige va probablement continuer à tomber.

TRIBUNAUX

CONDAMNÉ GRACIÉ

on se souvient du cas du soldat Guérin, de la garnison de Limoges, qui, le 4 décembre 1891, tua d'un coup de fusil, dans la chambree, le sergent Rousse.

L'instruction de ce drame fut close en huit jonrs et, le 31 décembre, le Conseil de guerre prononçait la peine de mort contre le meur-

El pourtant, ni l'instruction, ni les débats, ni même la défense n'avaient pu faire la lumière sur le mobile qui avait armé le bras de Guéria.

On relevait, à la décharge de Guérin, des antécédents de famille et divers accidents personnels qui permettaient de douter de l'intégrité de sa raison.

L'attention du ministre de la guerre ayant été attirée sur ces faits, M. de Freyciuet, après enquête, a fait constater l'irresponsabilité du

En conséquence, Guérin vient d'être grâcié.

UN HÉROS EN COUR D'ASSISES

Être condamné aux assises à vingt ans de travaux forces et, treize ans après cette flétrissure, assister à ces mêmes assises à sa propre apothéose, c'est assurément un cas fort rare dans les annales judiciaires; cette particularité s'est présentée dans la dernière affaire de

Emile-Louis Voisin, âgé de quarante-huit ans, était en 1877 loueur de voitures à Cabourg. Sa situation paraissait très prospère; il jouissait d'une bonne réputation et avait acquis une certaine considération : il était même lieutenant de la compagnie de pompiers.

Par suite de chagrins intimes, paraît-il, et après avoir vendu ses meubles et ses chevaux, il part sans laisser d'adresse.

Déclaré en faillite d'abord, puis inculpé de banqueroute frauduleuse, il est condamné par contumace, en janvier 1880, à vingt ans de travaux forces.

Voisin ignorait ces poursuites, aussi n'a-t-il jamais pris soin de se cacher. Après une existance mouvementée, il vint finalement s'installer comme photographe à Béthune. Il se présentait, en janvier dernier, à la mairie, pour se faire inscrire sur les listes électorales, et là son identité fut déconverte. Arrêté et transféré à Caen, il comparait devant la Cour d'assises.

Après le réquisitoire aussi court qu'indulgent, M. Dubourg, le délenseur de l'accusé, prend la parole et transforme son client en véritable héros.

Il retrace à grands traits la vie honorable de Voisin, et, pièces en mains, signale au jury les traits de courage accomplis par ce dernier aussi bien dans sa vie militaire que dans sa vie civile.

Il rappelle ses actes de courage en 1871, pendant la Commune, et les sauvetages opérés par lui dans plusieurs incendies.

La foule a attendu le libéré à sa sortie et lui a fait une ovation enthousiaste.

LES ENFANTS MARTYRS

Les tribunaux ont beau depuis quelque temps se montrer d'une sévérité rigoureuse pour les délits commis par des parents sur leurs enfants, le mal ne diminue guère, et il ne se passe pas de semaine où l'on n'ait à enregistrer une condamnation pour des faits de

Cette fois il s'agissait d'un cordonnier de Montreuil sous-Bois nommé Freyt à qui la prévention reprochait d'avoir, par des brutalités abominables, mis en péril la vie d'un malheureux enfant de huit ans.

Freyt avait pris en aversion ce panvre petit que sa femme avait eu d'un premier mariage. Aidé de la femme Freyt qui s'associait à ces scènes de brutalité et de violences, le cordonnier attachait la petite victime au pied de son lit et la frappait à coups de tire-point avec une telle fureur que le malheureux enfant perte encore à la tête la trace de nombrenses bles-

Le tribunal s'est montré impitoyable pour Freyt et l'a condamné au maximum de la peine, deux ans de prison. Quant à la mère, les juges ont pensé qu'elle avait dù céder à la mauvaise influence de son mari, et elle en a été quitte pour six mois de prison.

BOURSE DE PARIS

	Du 11	1.6	UT	iei	. 15	592	
3 0/0			ŗ.			96	»»
3 0/0 no	ouveau					94	90
3 0/0 an	nortissable					96	95
4 1/2					3	103	**

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Jeudi 18 février: 14e représentation du succès sans précédent, MISS HELYETT, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran; Maldonne, comédie en 1 acte.

lout reste immobile; et, quand Jacques secoue son extase, huit heures sonnent au clocher de Chérisy. Mais la cloche elle-même ne tinte pas comme à l'ordinaire; on dirait qu'elle aussi chante les Lauriers, - et Jacques a eu beaucoup de peines à s'en aller de devant la grille.

es

es

u-

ne

ut

de

vé,

ue

les

าน-

lè-

al-

mil

121

rie.

se-

de

an-

eu;

me,

XV Pendant que Jacques, distrait, encore ravi, boude un peu à la soupe de maman Heurlin et fre.lonne tout en mangeant, il y a quelqu'un qui n'a pas l'air bien heureux. Jacques ne s'en est pas aperçu; mais, pas très loin de lui, dans le sentier d'en face la grille, sur la borne, quelqu'un était assis, — quelqu'un qui, bien souvent, s'assied à cette même place, et y rêve longtemps sans rien dire. Jean a tout entendu; ila écouté ce duo un instant; il l'a écouté en s'enfonçant les ongles dans les maios... Puis, à peine Jacques parti, le grand garçon a pris sa course; il est rentré chez lui, n'a pas tronvé le père, - et silencieusement, à côté du foyer vide, il reste là, les yeux fixes, sans parler ni pleurer. En vais la vieille Lisbeth, - quelque chose comme une demi-mère toute craintive, - a voulu dérider le gars; en vain, avec ses allures de furet, elle a erre dans la chambre, ouvert les armoires, remué les assiettes: Jean

n'écoute pas. A lui anssi l'air des Lauriers est resté dans l'oreille; lui aussi se rappelle ces deux voix un instant unies, mariées, fondnes comme amoureusement; il ne raisonne point, ne se dit point que Jacques est presque un étranger, qu'il y a là simple hasard, surprise d'une minute: il est jaloux, et plns navré encore que jaloux. Avant d'être jaloux, il était navré déjà. Cette Suzaune, avec laquelle, tout petit, il a joné, il lui avait juré autresois, - à dix ans, - qu'il l'épouserait. Suzanne avait juré aussi; et cela s'était passé devant la ferme de Mathieu, comme on rentrait les foins... Maintenant, depuis des semaines, Suzanne ne regardait pas Jean... Le couvent, sans doute! les camarades plus riches! du mépris! Songez donc: le tils d'un marchand de moutons! Et voilà que, par là-dessus, un autre était arrivé... Ah! malheur de malheur! - Et Jean restelà, sans force, sans résolution, se répétant les mêmes mots, et pleurant en lui-même. Ah! si le temps avait pu ne pas marcher! Les êtres qui vous aiment tout petits devraient rester petits à jamais; on ferait mieux d'aimer une chose : au moins la chose ne changerait pas. Au lieu que Suzanne...

Et Jean, tout courbé, s'est pris la tête à deux maios. (A suivre.)

Théâtre de Saumur

Bureaux: 7 h. 1/2 Rideau : 8 h. 1/4

Tournée Artistique Paul MOHR

VENDREDI 19 Février 1892 IMMENSE SUCCES

SOUS-OFFICIERS

Pièce en 5 actes et 6 tableaux, contenant une Pantomime en deux parties de MM. PAUL ERASME et de RICAUDY.

Distribution des Tableaux: Premier tableau, DEUX Sous-Officiers; deuxième tableau, Au Chateau des Trembles; troisième tableau, L'en-FANT D'ALSACE; quatrième tableau, UN DRAPEAU DE 70; cinquième tableau, Porté Deserteur; sixième tableau, LE CONSEIL DE GUERRE.

Au 2e acte, le Clairon, de Paul Déroulède, dit par Mme ALAN.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS JANVIER-AVRIL 1892

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. - TARIF SPÉCIAL A, Nº 34 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1re et de 2º classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours,

Arcachon. Biarritz, Dax, Guéthary (halte). Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn,

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une on deux fois de 30 ours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 40 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. - La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du depart.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris Paris, un an., 10 fr. - Départements, 12 fr.

Sommaire du 15 février 1892

Le cardinal Manning (4 grav.), M. L***, -Jacques Inaudi, M. Maret. - Une nouvelle locomotive (1 grav.), M. A. Sauvert. - Pauvre Coco! nouvelle (2 grav.), M. Armand Dubarry. -James Whistler (2 grav.), M. Edouard Rollet. -Les courses de levriers (2 grav.), M. Mahler. - La respiration chez les chanteurs (2 grav.), M. Perron. - Le voyage de MM. Rousson et Willems à la Terre de Feu, suite et fin (3 grav.), M. Willems. - Le violoneux de Gmünd. M. Marchand. - Amusements scientifiques (1 grav.), M. Cherch -Les poules vont sur l'eau, fable (1 grav.), M. Frédéric Bataille.

FAITS DIVERS

« OU EST BISMARCK? »

Les collectionneurs recherchent en ce moment en Alsace un cen lrier de fabrication allemande, et qui a sa place marquée dans la série de caricatures nées à la suite de la retraite du prince Bismarck. Le fond du cendrier représente le portrait de l'empereur Guillaume II, avec, en dessous, cette question : « Où est Bismarck?

On fait apparaître celui-ci en frottant avec les cendres du tabac la figure de l'empereur. Celle-ci, retenue par les parties rugueuses du dessin, forment les traits de l'ex-chancelier. L'instruction qui accompagne cette petite curiosité indique le moyen de faire disparaître Bismarck : il suffit, dit-elle, de « cracher dessus et de frotter. »

Ce bibelota eu un grand succès de curiosité; mais il est devenu introuvable par la raison, diton, que la police en ainterdit la vente.

- Ou diable as-tu attrapé cette balafre?

- Chez le barbier.

- J'espère que tu l'as gissé, ce maladroit? - Du tout. Il était tellement ému que je lui ai fait boire un verre de vieux bordeaux.

- Je ne te croyais pas de si bonne pate. - C'est pourtant tout simple : je me rase moi-même.

Deux bohèmes se rencontrent sur le boulevard.

- Eh bien ! ce panvre X... est donc mort? - Oui, mon cher; et, chose curieuse, on a trouvé sur lui un billet de cent francs.

- Par exemple! Eh bien! s'il avait su qu'il mourait avec de l'argent dans sa poche, il en serait mort de chagrin...

Spirituelle leçon de politesse : Une jeune et jolie acheteuse à un marchand

- Combien le mètre de cette étoffe ?

- Un baiser.

- C'est pour rien. J'en prends dix mètres, ma bonne va vous payer.

Dernières Nouvelles

Paris, 18 février, 12 h. 53 soir. La neige

Une nouvelle tempête de noige s'est abattue cette nuit sur Paris et une partie de la France.

On signale de nombreux accidents, dont plusieurs mortels, occasionnés par des chutes ou des congestions. BUTTERS ME IN SE

La grève générale en Italie

On mande de Rome que, dans une réunion de nombreuses associations ouvrières, on a décidé de provoquer demain la grève générale.

HAVAS.

Le 20 Février, émission de 100 000 OBLIGATIONS FONCIÈRES

DE 500 Fr. 4 % DE LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES DE FRANCE Intérêt: 20 fr. payables trimestriellement

Prix d'Emission : 475 francs, payables

50 f. du ter au 40 and 1891;

ses titres peuvent être entièrement libérès à la répartition Le revenu est de 4.21 %, soit, pour les titres sominatifs, un revenu NET D'IMPOTS de plus de 4%.

GARANTIES

le Les sommes employées en Immeubles de rap-port ou en Prèts hypothécaires doirent toujours être égales au capital réalisé par l'émission des Obligations en circulation; 2° Le capital de 15 Millions versé; 3° Les Réserves et Provisions s'élevant à plus de 3 Millions:

3 Millions; ko I.a So ičić posačde a Paris 169 immeubles ayant souté 64.879.055 fraces. (Voir l'état détaillé au

prospectus).

Fondée en 1879, la Société a toujours distribué
B OjO de dividende.

Jusqu'à leur emploi définitif, les Fonds seront diposés su CREDIT FONCIER DE FRANCE, ou
employés en valeurs é sises ou garanties par l'Etat
Français, ou en obligations du Crédit Fonoisr de On souscrit : Samedi 20 Février

BOCIETE GENEBALE, M., res de Provence et Bureunt de caurtière.
CREGIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL 66 re de la varioire de
BANQUE de SE POUS et COMPTES COURANTS, 2 pt de l'Opéra.
BANQUE D'ESCOMPIE DE PARIS, 20. res 15 tent
CREDIT FONCIER et AGRICOLE D'ALGERIE, 2 pt 1 vestéme.
COMPAGNIE FONCIERE DE PRANCE, 366 res Salat-Benard
BOCIETE DES IMMEUBLES DE FRANCE, 3, res Marsellar DANS LES DÉPARTEMENTS ET À L'ÉTRANGE.

Dans les Agences et Succursates de ces Sociétés On peut, des à présent, leur adresser les fonds, ou AU CREDIT FONCIFR DE FRANCE

LES FRERES MAHON médecins spéciaux cobtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Маном à Saumur, à la pharmacie Perrin. — Paris, rue Rivoli, 30.

MAISON P. ANDRIEUX

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacės extra assortis Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELÉE Garantis purs fruits et sucre, le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90 BAISSE DE PRIX

Sur les Sucres, Capes et Conserves

Paul GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M. V. LE RAY, avouélicencié, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, nº 12.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-quatre décembre mil huit cent quatrevingt-onze, enregistré et signifié; Entre M. Jean-Baptiste Simon, mastre charpentier, demeurant à

Saumur, Et Madame Augustine Messié, son épouse, demeurant à Saumur, chez M. Vincent, cafetier, place Saint-Pierre;

Il appert:

Que le divorce a été prononcé entre les éponx Simon-Messie au profit de M. Simon, par le Tribunal civil de Saumur, en date du vingtquatre décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Pour extrait publié conformément à l'article 247 nouveau du Code civil et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil de Saumur, le douze février mil huit cent quatrevingt-douze, enregistré.

Saumur, le seize février mil huit cent quatre-vingt-douze.

(116)

V. LE RAY.

Etudes de Mº Louis ALBERT, avouélicencié à Saumur, rue de la Petite Douve, nº 7,

Et de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Sur licitation ENTRE MAJEURE ET MINEURE

d'habitation

ET DÉPENDANCES

Sises quartier de Fenet, à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le VENDREDI 11 MARS 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE, notaire à Sau-

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ciaprès' nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du onze février mil huit cent quatre-vingt-

Et aux requête, poursuites et diligences de Madame Louise Mongnaud, veuve de M. Louis Mandin, ladite dame propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Fenet, ayant pour avoué Me L. ALBERT; En présence de M. Jean Briliouin, em-

ployé de banque, demeurant rue Gambetta, à Saumur, pris au nom et comme tuteur naturel et légal de Mademoiselle Camille Brillonin, sa fille mineure, issue de son mariage avec dame Berthe Mandin, son éponse décédée, ayant Me POPIN pour avoué;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Léon Augustin, chapeletier, demeu-rant rue de Fenet, 87, à Saumur, pris au

nom et comme subrogé-tuteur de la mi-

neure Brillouin, sus-nommée Il sera procédé, aux jour, lieu et heure aus-indiqués, par le ministère de Me LE-LIEVRE, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, située à Saumur, rue de Fenet, numéro 146, aujourd'hui numéro 83, composée de deux boutiques, de plusieurs chambres au rez-de-chaussée, deux étages, grenier au-dessus, cave, cour, joignant d'un rôté M. Daudet, d'autre côté M. Huard, au devant la rue et derrière divers.

Mise à prix..... 2,000 fr. DEUXIÈME LOT

Une maison, sise à Saumur, rue de Fenet, numéros 147 et 149, aujourd'hui 85 et 87, composée de deux chambres sur la rue, trois chambres sur la cour, premier étage de même composition, greniers, deux escaliers, cour, dans laquelle se trouvent des cabinets d'aisances et une pompe, grande cave au fond de la cour; une petite grande cave au fond de la cour; une petite terrasse au-dessus de la partie antérieure de ladite cave, le tout joignant au nord la rue de Fenet, au midi le rocher de Fenet, au levant Moneste, ruelle entre, Daudet et Huard, au couchant Dupuis, portée au plan cadastral numéro 341, section H.

Et, sur le rocher du Petit-Genève, une stitut des parties proposette réduit tempolle

petite terrasse avec petit réduit, tonnelle au-dessus, et issues sur la rampe des caves du l'etit-Genève, joignant au midi ladite rampe, au nord en contre-bas la terrase de la maison ci-dessus désignée numéro 2, au levant Vata, au couchant Dupuis.

Mise à prix 4,000 fr.

Total des mises à prix : 6,000 francs.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

Soit à Me Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente;

Soit à Me POPIN, avoué co-licitant;

Soit à Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, le dix-sept fé-vrier mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-douze, fo, ce. Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Études de Me POPIN, avoué, et de Mº GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques

Le DIMANCHE 6 MARS 1892, à midi, En l'étude de M. GAUTIER, notaire, de:

1º DEUX MAISONS, sises à Saumur, quartier du Chardonnet.

Revenu annuel approximatif. 650 fr. MISE A PRIX. . . . 9,000 fr.

2° D'UNE AUTRE MAISON. même quartier.

Revenu annuel approximatif... 900 fr. MISE A PRIX . . . 10,000 fr.

3° UN GRAND CORPS DE BA-TIMENT, sis au même lieu.

Revenu annuel approximatif., 1,700 fr. MISE A PRIX . . . 16,000 fr.

4° UN TERRAIN EN VIGNE, même quartier, en plein rapport, d'une contenance de 14 ares 90 centiares.

MISE A PRIX . . . 3,725 fr.

5° UN AUTRE TERRAIN EN VIGNE, d'une contenance de 13 ares 65 centiares.

MISE A PRIX . . . 3,410 fr.

6º UNE MAISON, sise quartier des Ponts, canton dit du Roi-René. Revenu annuel approximatif... 650 fr.

MISE A PRIX . . . 6,000 fr.

7° SIX MORCEAUX DE VIGNE, commune de Distré, à Champ-Moreau, en plein rapport, d'une contenance de 4 hectare 81 ares 19 centiares.

MISE A PRIX TOTALE. 2,308 fr.

8° DEUX VIGNES, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la Butte de Terrefort, d'une contenance de 2 hectares 20 centiares.

MISE A PRIX TOTALE. 4,200 fr.

S'adresser, pour renseignements, à:

4° Me POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière :

2º Mº GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

ALOUBR

Pour le 24 juin prochain,

Une Remise et une Ecurie

Situées sur le chemin de la Boire Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDEDE

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

A CEDER PETT PHARTON

S'adresser au bureau du journal.

Pêche de l'Étang de Marson

La Pêche de l'Etang de Marson aura lieu le Dimanche 28 Février et jours suivants, jusqu'à la fin de la vente du poisson.

S'adresser à M. ARNOU, pêchenr, qui se trouvera sur les lieux.

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. - Inutile de se présenter sans références.

A VENDRE Maison avec bean Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32. S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay En face chez les Frères.

Un jeune nomme marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

M. GUIBERT, Grand'Rue, 13 ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir compta-bilité, Poitrat ou autres.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un Jeune Houme de 16 à 18 ans. connaissant un peu la comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

On DEMANDE UN HOMME sa labourer, la culture de la vigne, soigner les chevaux et faire tous les travaux de la campagne.

On le prendrait au 1et mars, si cela se peut.

S'adresser au bureau du journa

le prometre de de

- Le

les ir

assie

citati

bien

alors

Chan

tègle M.

nait p il n'a

prése

l'intér

M. La

quelle

die

Pro

ainsi co

Bray

Papiers à cigarettes

De la Fabrique de GASTON D'ARGY et C' Fouroisseurs des Manufactures de l'Etal, 54, rue de Dunkerque, Paris Marques brevetées S. G. D. G. et déposées en France et à l'Etranger

à bout imperméable, n'adhérant pas aux lèvres, en cahiers et en paquels de 1.000 feuilles.

PAPIER FRANÇAIS, style ancien, couverture parchemin. PAPIER JEAN, à bord gommé, couverture parchemin.
PAPIER LE METROPOLITAIN, à bord gommé. PAPIER LE PÉCHEUR, papier vergé.

Epicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0.80
Petits Pois très fins,		80	\$35 <u>BB2 8</u>	1,35
Haricots verts moyens,		50	05 10	0,80
Haricots verts très fins,		80	1 1 1	1,33
Cèpes au naturel,	Company of the Company	90	anno a la c ara	1,70
matic de Colon o				

Pâtés de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double erême, 0,60; extra, la boîte, 0,75 SUCRE, 1° choix, le kil., 1,05; scié, 1,15; cristallisé, 1 fr.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE 1, Rue Beaurepaire

SATIOTR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

rue d'Orléans, 27 Saumur,

DRAPERIES ASSORTIMEN NOIRES CÉRÉMONIE VÊTEMENTS DE

FR. Doublé